

# RÈGLEMENT DU CONCOURS TROTEC LASER

## Article 1 : Organisateur du concours

Trotec Laser France SAS, société par actions simplifiée à associé unique au capital de 1 450 000 euros, inscrite au Registre du Commerce sous le numéro 519 535 322 et dont le siège social est situé 26/28 Av. Henri Beaudalet 77330 Ozoir La Ferrière, France, organise du 21/09/2017 au 11/01/2018 inclus, un concours gratuit et sans obligation d'achat, sur le site Internet accessible à l'adresse suivante : <http://blog.wikifab.org/challenge-3-decoupe-laser-avec-trotec/>

## Article 2 : Description du concours

Le concours consiste à concevoir, fabriquer et documenter sous licence CC-BY un objet de décoration dont :

- au moins 50% des pièces sont fabriquées avec une machine de découpe laser.
- les dimensions maximum des pièces découpées à la découpe laser sont 610 x 305 mm.

## Article 3 : Participation

Le concours est ouvert à toute société, fabLab, école et association dont le siège social est situé en France métropolitaine (Corse comprise) qui souhaite participer selon le déroulement décrit ci-dessous.

La participation au concours entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement sans modification ni autre information.

## Article 4 : Définition de la dotation

Les lots à gagner sont :

- 1) Une Trotec Laser Speedy 300 et son extracteur filtrant, d'une valeur de quarante-cinq mille (45.000) euros pour le vainqueur.
- 2) Une Trotec Laser Speedy 100 et son extracteur filtrant prêtée gratuitement pendant 1 an pour le second.
- 3) Une Trotec Laser Speedy 100 et son extracteur filtrant prêtée gratuitement pendant 6 mois pour le troisième.

## **Article 5 : Livrables**

Les Participants doivent remettre le fruit de leur projet sous la forme d'un tutoriel publié sur [wikifab.org](http://wikifab.org), au plus tard le jeudi 21 décembre 2016 à 18h00 (heure française) sur le site [wikifab.org](http://wikifab.org).

Le tutoriel devra :

- décrire pas à pas les étapes de la construction de l'objet réalisé
- contenir tous les fichiers vectoriels nécessaires à la découpe des pièces de l'objet réalisé
- préciser les temps de découpe et les paramètres de découpe renseignés sur la machine

L'objet devra avoir été réellement fabriqué et devra être envoyé par courrier à l'adresse suivante au plus tard le 21 décembre 2017 :

Trotec Laser France SAS  
26/28 avenue Henri Beaudalet  
77330 Ozoir-la-Ferrière, France.

Pour s'inscrire, les Participants sont invités à remplir une fiche d'identification et à renseigner l'URL de leur tutoriel Wikifab via un formulaire accessible via ce lien :

<https://goo.gl/forms/RaLya2kwDZrXqtf12>

## **Article 6 : Désignation des vainqueurs**

Le choix des vainqueurs se fera suivant un vote en ligne organisé sur le site [wikifab.org](http://wikifab.org) du 4 au 11 janvier 2018 à 17h59.

Les trois projets qui ont reçu le plus de votes seront désignés vainqueurs.

Les internautes qui tentent de voter plusieurs fois pour le même projet verront l'ensemble de leurs votes invalidés.

Tout au long du vote, le nombre de votes obtenus par chaque participant est indiqué à titre indicatif seulement. La comptabilisation pourra en effet être régularisée après la clôture des votes, notamment en cas de fraude.

En cas d'ex-æquo, pour départager les participants, pour un même nombre de votes, c'est le participant qui se sera inscrit le premier qui sera classé devant.

Les gagnants seront communiqués dans les 30 jours suivant la clôture du concours. Tous les Participants seront informés par email.

### **Article 7 : Propriété intellectuelle et Droit à l'image**

Les tutoriels expliquant la réalisation du projet seront à déposer sur la plateforme wikifab.org en licence Creative Common CC BY.

En conséquence, tout Contenu produit ou modifié par un Participant sera assorti du crédit de son auteur sur la base des informations communiquées lors de l'inscription de l'Internaute à la Plateforme WikiFab.

Cette licence permet aux autres de distribuer, remixer, arranger, et adapter votre œuvre, même à des fins commerciales, tant qu'on vous accorde le mérite de la création originale en citant votre nom. C'est le contrat le plus souple proposé, recommandé pour la diffusion et l'utilisation maximales d'œuvres licenciées sous CC.

Le Participant déclare et garantit que le Contenu diffusé est original, ne porte nullement atteinte aux droits ou intérêts de tiers et dispose de l'ensemble des autorisations permettant la concession ainsi consentie.

Tous les participants au concours donnent d'ores et déjà l'autorisation à la société Trotec Laser France d'afficher leurs noms et leurs projets sur le site [www.troteclaser.com](http://www.troteclaser.com), sur les réseaux sociaux et/ou sur un e-mailing qui sera envoyé à l'ensemble de ses abonnés.

### **Article 8 : Modification des conditions du concours**

La Société Trotec Laser France ne pourra être tenue pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le concours devait être en totalité ou partiellement reporté, modifié ou annulé.

### **Article 9 : Interprétation du règlement**

La participation à ce concours implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent règlement.

La Société Trotec Laser France tranchera souverainement toute question relative à l'application du présent règlement ou toute question qui viendrait se poser, non réglée par celui-ci. Ces décisions seront sans appel.

#### **Article 10 : Loi « Informatique et Libertés »**

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06/01/78 (article 27), les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant.

Pour toute demande, il conviendra d'écrire à : Trotec Laser France SAS 26/28 avenue Henri Beaufort 77330 Ozoir-la-Ferrière, France.

Les données ainsi traitées ne sont nullement communiquées par Trotec Laser France à des tiers et ne sont pas davantage utilisées à des fins de prospection commerciale.

#### **Article 11 : Limitation liée à l'utilisation d'Internet**

Il est expressément rappelé que l'Internet n'est pas un réseau sécurisé. La société Trotec Laser France ne saurait donc être tenue pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants au concours et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants au réseau via le site.

La société Trotec Laser France ne pourra être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnements du réseau Internet, dus notamment à des actes de malveillance externe, qui empêcheraient le bon déroulement du concours et l'information des participants.

#### **Article 12 : Attribution de compétence**

Le présent concours est soumis à la loi française. Tous les litiges auxquels celui-ci pourrait donner lieu, concernant notamment sa validité, son interprétation et, ou son exécution, seront soumis à la compétence exclusive des tribunaux du ressort du TGI de Paris, sauf compétence d'ordre public.

#### **Article 13 : Dépôt du règlement**

Le règlement du jeu concours déposé à la SELARL ACTA - PIERSON et ASSOCIES titulaire d'un office d'huissier de justice domiciliée 15 rue de Sarre BP 15126 57074 METZ Cedex 3. Il peut être adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande auprès de la société organisatrice.

La société organisatrice se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler son opération à tout moment, notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants. Le règlement modifié par avenant(s), sera déposé, le cas échéant à la SELARL ACTA - PIERSON et ASSOCIES titulaire d'un office d'huissier de justice domiciliée 15 rue de Sarre BP 15126 57074 METZ Cedex 3.